

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION (CPC) EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

PROFIL DU POSTE

Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. (Note de service n° 96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N. Le conseiller pédagogique "EPS" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'EPS dans le 1er degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie...).

MISSIONS PRINCIPALES

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Pour la circonscription de Vichy 1 :

- Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription dans deux domaines en particulier : l'EPS, l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école.
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription : organisation de rencontres, élaboration de plannings d'utilisation des installations, traitement des fiches intervenants extérieurs, programme d'action de la circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...).
- Représenter l'institution auprès des collectivités territoriales et associations le cas échéant.
- Accompagner les enseignants nouvellement nommés.

Pour le département :

- Participer à l'équipe départementale EPS coordonnée par le CPD en EPS, constituée auprès de l'Inspecteur d'Académie pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales.
- Conduire des actions de formation continue.
- Contribuer à la passation d'examens et concours.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements notamment en EPS.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en oeuvre du projet d'école.
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande.
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex le CAFIPEMF).
- Soutenir la mise en oeuvre d'expérimentations.

COMPETENCES SOUHAITEES

La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.